MENTON

OLIVAIE DU PIAN et ses abords

Alpes Maritimes **29** Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 07 février 1955 Arrêté du 13 juillet 1960

Propriété

Communale

Superficie

non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site SI ensemble littoral Est (20/03/1973)

Autres protections au titre des sites sur la commune

- -MHC église St-Michel, parvis et chapelle de la Conception (03/03/1947)
- -MHC hôtel d'Adhémar de Lantagnac (24/06/1977)
- -MHI sol de la place et rue de la Conception (16/06/1961)
- -MHI sol Montée du Souvenir et emmarchement (16/06/1961)
- -MHI chapelle St-Jacques (22/11/1948)
- -MHI Palais Carnoles (12/09/1969)
- -MHI Tour Hexagonale (10/10/1961)
- -MHI ancien hôtel Riviéra (28/12/1979)
- -MHI hôtel Winter Palace (29/10/1975)
- -SC monastère de l'Annonciade (A 10/05/1963)
- -SC Parc du Souvenir (A 20/04/1976)
- -(SI Annonciade et Place St-Michel -29/06/1959) supprimé par l'arrêté de classement)
- Secteur sauvegardé de la vieille ville (30/06/2003)







Photos : [at.PM/JMM]

COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

L'olivaie constituait un des sites pittoresques du Menton balnéaire et station climatique du XIXème et du début du XXème siècle. Ces oliviers séculaires, entre plages et collines, incarnaient l'image d'un certain Midi méditérranéen idéalisé par l'imaginaire des classes aisées de la société fréquentant la ville. Les villas et anciens hôtels du quartier alentours de Garavan évoquent encore ce passé.

Dès l'année 1951, le site du Pian fait l'objet d'études de classement, appuyées par le soutien du Ministère de l'Agriculture qui désire protéger les olivaies les plus importantes (rapport de la CDS du 30/05/1951). La municipalité acquiert une partie de l'olivaie (350 oliviers centenaires), en 1954, et en demande le classement. Un particulier cédera gratuitement une dernière partie de cette olivaie, en 1959, objet d'un classement complémentaire.

Etat actuel

Le site est un parc municipal, ouvert au public toute l'année, quelques manifestations culturelles s'y produisent. Les aménagements des allées, bordures, éclairages ou le mobilier employé sont conventionnels. En tant que parc les lieux sont assez fréquentés; des couples et des familles viennent y pique-niquer les dimanches. Un belvédère y a été aménagé avec vue sur la côte de Garavan, la ville et la vieille ville.

Observations

Le parcellaire a été remanié. La partie sud des parcelles du classement de 1960 est actuellement dans l'emprise des infrastructures SNCF. Une parcelle (n°104) a été découpée dans l'angle Sud-Ouest et porte une construction. Une construction présente dans la partie Est de l'olivaie lors du classement de 1955 semble avoir été agrandie. Le site n'est pas signalé.

LOCALISATION ET PERIMETRE

Cadastre ancien:

Arrêté du 07 février 1955 : «Est classée parmi les Sites la partie de l'Olivaie du Pian appartenant à la Commune de MENTON délimitée comme suit : - au Nord-Ouest le Boulevard de Garavan.

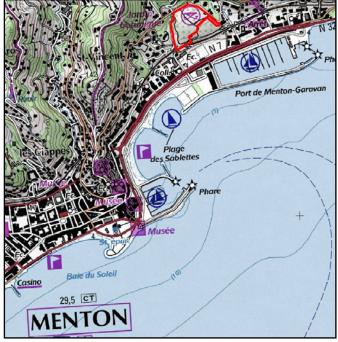
- à l'Est le chemin de Garavan Palace,
- à l'Ouest le chemin de Saint-Jacques,
- au Sud les parcelles 255-253-258p.

Parcelles cadastrales visées : Section B. 256p - 257p - 258p.»

Arrêté du 13 juillet 1960 : «Sont classés parmi les sites pittoresques, les parties de l'Olivaie du Pian situés sur les parcelles cadastrales n°250, 253, 255 et 258, section B, de la commune de Menton (Alpes-Maritimes) et récemment acquises par cette commune.»

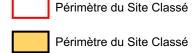
Cadastre actuel:

Section AT, parcelles 105p, 169p, Domaine Public Ferroviaire p.

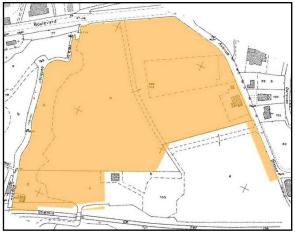


SITUATION

Source: IGN - scan25







CADASTRE ACTUEL



CADASTRE ANCIEN